

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 619

1^{er} avril 2011

SOMMAIRE

Canal House International Holding S.à.r.l.	29666	Kershipping S.A.	29686
Canal House International Holding S.à r.l., SPF	29666	KTS Kensington Square Trust S.à r.l.	29693
Comfintex S.A.	29710	Lansaire S.à r.l.	29687
Delta Industries S.A.	29712	Large Investments S.à r.l.	29687
Favorite Investment s.à.r.l.	29666	Les Favorites S.à r.l.	29687
Flor Da Moda Lux S.à r.l.	29669	LUGESCA, Société Luxembourgeoise de Gestion et de Capitalisation S.A.	29688
Foragedon S.à.r.l.	29669	Maxence S.à r.l.	29688
Fox Shipping S.A.	29670	Medical & Pharmaceutical Services Lu- xembourg S.A.	29688
Garage Linden S.à r.l.	29670	Medspes	29693
Gara S.à.r.l.	29670	Menuiserie Caramuta S.à r.l.	29688
Genie Therm s.à r.l.	29671	Menyl Holding S.A.-SPF	29689
Golf Shipping S.A.	29671	Menyl Holding S.A.-SPF	29689
Griffin Residential S.à r.l.	29670	Mora S.A., SPF	29689
Helen Holdings S.A., SPF	29671	Natitri S.à.r.l.	29690
Hotel Shipping S.A.	29671	Neptune Immobilier	29690
Intershipping S.A.	29673	Nerden et Fils S.à r.l.	29690
Investissement Immobilier Européen S.A.	29672	New Generation Sàrl	29691
Investissement Immobilier Européen S.A.	29673	NFD (Luxembourg) S.A.	29691
Investissement Immobilier Européen S.A.	29673	Noe Construction S.à r.l.	29691
Investissement Immobilier Européen S.A.	29672	Nouvelle Fiduciaire Reiserbann Sàrl	29691
Investissement Immobilier Européen S.A.	29673	Oceana Hold Co. I S.à r.l.	29674
Investissement Immobilier Européen S.A.	29672	O.P.M. Luxembourg S.A.	29692
Investissement Immobilier Européen S.A.	29673	O.P.M. Luxembourg S.A.	29692
Investissement Immobilier Européen S.A.	29672	O.P.M. Luxembourg S.A.	29692
Investissement Immobilier Européen S.A.	29673	O.P.M. Luxembourg S.A.	29692
Investissement Immobilier Européen S.A.	29672	O.P.M. Luxembourg S.A.	29692
I.P.F. S.à r.l.	29672	OR TP SA - Demolition	29710
Ixxo S.A.	29674	Overland Investment	29692
Ixxo S.A.	29674	Oxus Holding S.A.	29711
Ixxo S.A.	29674	Pacato S.A., SPF	29712
Jasmin Luxembourg S.à r.l.	29686	Parker Hannifin (Luxembourg) S.à r.l. ...	29711
Jiballdis S.A.	29686	P.F. Concept S.à r.l.	29711
		Sabin Holding S.A.-SPF	29712
		Sinbelux S.A.	29710

Favorite Investment s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15.02.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011024929/10.

(110028433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Canal House International Holding S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,

(anc. Canal House International Holding S.à.r.l.).

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.420.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of December.

Before Us, Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg)..

Is held an extraordinary general meeting of the partners of CANAL HOUSE INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 70.420 (NIN 2005 4200 170),

incorporated by deed of the notary Jacques DELVAUX, residing in Luxembourg, on the 9th of June 1999, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 677 of September 9, 1999.

The corporate capital has been converted into Euro by a decision of the partners on the 30th of November 2001, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 482 of March 27, 2002.

The articles of incorporation have subsequently been amended by deed of the same notary Jacques DELVAUX on the 17th of June 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1189 of November 11, 2005.

The meeting is presided by Mr. F.H.R. Sonnenschein, trust director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon,

who appoints as secretary Mr. I. Bloys van Treslong, director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

The meeting elects as scrutineer Mr. P.J.H. HERMSE, director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the partners present or represented and the number of parts held by each of them are shown on an attendance list signed by the partners or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the parts are represented. The meeting is therefore regularly constituted without any convocation and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting of which the partners have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Transformation of the company into a Family Wealth Management Company (SPF) governed by the law of May 11, 2007.

2.- Amendment of article 1 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 1. There exists a private limited liability company under the name of CANAL HOUSE INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l., SPF.

3.- Amendment of article 3 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 3. The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realization of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties,

- cash and assets in any form whatsoever, held on an account; and -granting loans and issuing guarantees within the limits of the law of May 11, 2007. The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favour it, remaining within the limits established by the law of 11 May 2007 relative to the creation of a Family Wealth Management Company (SPF).

4.- Amendment of 14 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 14. The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as amended, shall apply, in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

After the foregoing is approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transform the company into a Family Wealth Management Company (SPF) governed by the law of May 11, 2007.

Second resolution

The meeting decides to amend article 1 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 1. There exists a private limited liability company under the name of CANAL HOUSE INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l., SPF.

Third resolution

The meeting decides to amend article 3 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 3. The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realization of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties,
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account; and
- granting loans and issuing guarantees within the limits of the law of May 11, 2007.

The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favour it, remaining within the limits established by the law of 11 May 2007 relative to the creation of a Family Wealth Management Company (SPF).

Fourth resolution

The meeting decides to amend article 14 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 14. The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as amended, shall apply, in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing people, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Mamer, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CANAL HOUSE INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70.420 (NIN 2005 4200 170),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 677 du 9 septembre 1999.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par les associés en date du 30 novembre 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 482 du 27 mars 2002.

Les statuts ont été modifiés par la suite suivant acte reçu par le même notaire Jacques DELVAUX en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1189 du 11 novembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur F.H.R. SONNENSCHNEIN, directeur trust, demeurant professionnellement à L8210 Mamer, 106, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Monsieur I. Bloys van Treslong, directeur, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur P.J.H. HERMSE, directeur, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, sont indiqués sur la liste de présence signée par les associés présents ou leurs mandataires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée extraordinaire a pour ordre du jour:

Agenda:

1.- Transformation de la société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) tel que régie par la Loi du 11 mai 2007.

2.- Modification de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CANAL HOUSE INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l., SPF.

3.- Modification de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)

4.- Modification de l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) tel que régie par la Loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CANAL HOUSE INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l., SPF.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de ces mêmes comparants, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P.J.H. HERMSE, F.H.R. SONNENSCHNEIN, I. BLOYS VAN TRESLONG, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 3 janvier 2011. Relation: ECH/2011/3. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008242/166.

(110008934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Flor Da Moda Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLOR DA MODA LUX SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2011024931/12.

(110028354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Foragedon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 51, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 107.854.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011024932/15.

(110028422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Fox Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 152.561.

Extrait des décisions de l'assemblée générale du 8 février 2011

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de délégué à la gestion journalière de Fabrice MAIRE, pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler, le cabinet Compagnie Européenne de Révision sis 15, rue des Carrefours L-8124 Bridel - RCSL no B-37039, en qualité de commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer, le cabinet Compagnie Européenne de Révision sis 15, rue des Carrefours L-8124 Bridel - RCSL no B-37039, en qualité de réviseur aux comptes pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011024933/19.

(110028895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Griffin Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.840.

Les comptes annuels corrigés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et remplacent Les comptes annuels au 31 décembre 2009 précédemment déposés auprès du Commerce et des Sociétés sous la référence L1000151235.04 en date du 06/10/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011024934/13.

(110028258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Gara S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3315 Bergem, 55, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 80.440.

Les comptes annuels au 29 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARA S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2011024935/12.

(110028353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Garage Linden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9390 Reisdorf, 44, route de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 97.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARAGE LINDEN SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2011024936/12.

(110028360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Genie Therm s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 117.575.

Les comptes annuels au 31 août 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENIE THERM S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signature

Référence de publication: 2011024937/12.

(110028363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Golf Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 153.126.

Extrait des décisions de l'assemblée générale du 8 février 2011

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de délégué à la gestion journalière de Fabrice MAIRE, pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler, le cabinet Compagnie Européenne de Révision sis 15, rue des Carrefours L-8124 Bridel - RCSL no B-37039, en qualité de commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer, le cabinet Compagnie Européenne de Révision sis 15, rue des Carrefours L-8124 Bridel - RCSL no B-37039, en qualité de réviseur aux comptes pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011024940/19.

(110028898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Helen Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 37.283.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 9 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme
K. LOZIE / COSAFIN
- / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011024941/16.

(110028759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Hotel Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 153.124.

Extrait des décisions de l'assemblée générale du 8 février 2011

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de délégué à la gestion journalière de Fabrice MAIRE, pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler, le cabinet Compagnie Européenne de Révision sis 15, rue des Carrefours L-8124 Bridel - RCSL no B-37039, en qualité de commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer, le cabinet Compagnie Européenne de Révision sis 15, rue des Carrefours L-8124 Bridel - RCSL no B-37039, en qualité de réviseur aux comptes pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011024942/19.

(110028905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

I.P.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.P.F. SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2011024944/12.

(110028365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Investissement Immobilier Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 34.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011024946/10.

(110028740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Investissement Immobilier Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 34.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011024947/10.

(110028743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Investissement Immobilier Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 34.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011024948/10.

(110028745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Intershipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 66.764.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale du 9 février 2011

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de délégué à la gestion journalière de Fabrice MAIRE, pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le cabinet Compagnie Européenne de Révision sis 15, rue des Carrefours L-8124 Bridel - RCSL no B-37039, en qualité de Réviseur d'entreprises pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011024945/17.

(110028908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Investissement Immobilier Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 34.474.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011024949/10.

(110028746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Investissement Immobilier Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 34.474.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011024950/10.

(110028750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Investissement Immobilier Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 34.474.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011024951/10.

(110028752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Investissement Immobilier Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 34.474.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011024952/10.

(110028756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Ixxo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 150.823.

Nous dénonçons irrévocablement la domiciliation de votre société en nos locaux à dater de ce jour.

Le 09 février 2011.

J.-F RALET

Adm Dél

Référence de publication: 2011024953/10.

(110028514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Ixxo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 150.823.

Par le présente, je vous confirme ma décision de démissionner avec effet immédiat de mon mandat d'Administrateur Délégué de votre société.

Le 09 février 2011.

Référence de publication: 2011024954/10.

(110028517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Ixxo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 150.823.

Par le présente, je vous confirme ma décision de démissionner avec effet immédiat de mon mandat d'Administrateur de votre société.

Le 09 février 2011.

Référence de publication: 2011024955/10.

(110028520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Oceana Hold Co. I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.243.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of January,

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Oceana Master Fund Ltd, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Companies Register of Cayman under the number 227551,

represented by Ms Louisa Silcox, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**Art. 1. Form, Corporate Name.**

There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Oceana Hold Co. I S.à r.l."

Art. 2. Registered Office.

The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object.

The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares**Art. 5. Share Capital.**

The share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders.

The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management.

The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers. Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers.

If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Class A Managers and a majority of the votes of the Class B Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.

The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification.

The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit.

Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting.

The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Wednesday of the month of May of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.

The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote.

The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions.

Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year.

The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts.

At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation.

The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 27. Applicable Law.

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twenty thousand (20,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (1.000.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2011.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Mr David Morris Zirin, born in Milwaukee, Wisconsin, United States of America, on 27 August 1965, with professional address at c/o Pentwater Capital Management LP, 227 West Monroe Street, Suite 4000, Chicago, IL 60606, United States of America, as Class A Manager;

- Mr Martinus Weijermans, born in Gravenhage, the Netherlands, on 26 August 1970, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as Class B Manager; and

- Mr Robert van't Hoeft, born in Schledam, the Netherlands on 13 January 1958, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

2. Resolved that the registered office shall be at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit janvier,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Oceana Master Fund Ltd, une société constituée selon les lois des îles Caïman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street George Town, Grand Cayman KY19005, îles Caïman, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des îles Caïman sous le numéro 227551,

représentée par Mme Louisa Silcox, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale.

Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Oceana Hold Co. I S.à r.l."

Art. 2. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède,

qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes. La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital social.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance.

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.

Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants de Catégorie A et la majorité des Gérants de Catégorie B présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société.

Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation.

La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes.

Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés.

L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier mercredi du mois de mai de chaque année, à 10h.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés.

Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote.

L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi. Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés.

Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale.

L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices.

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation**Art. 26. Dissolution, Liquidation.**

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable**Art. 27. Loi Applicable.**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit à vingt mille (20.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) et les a intégralement libérées en espèces. La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (1.000.- EUR);

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- M. David Morris Zirin, né à Milwaukee, Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, le 27 août 1965, avec adresse professionnelle à Pentwater Capital Management LP, 227 West Monroe Street, Suite 4000, Chicago, IL 60606, Etats-Unis d'Amérique, comme Gérant de Catégorie A;

- M. Martinus Weijermans, né à Gravenhage, Pays-Bas, le 26 août 1970, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B; et

- M. Robert van't Hoeft, né à Schledam, Pays-Bas le 13 janvier 1958, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B.

2) Fixation du siège social de la Société au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Silcox, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2011. Relation: LAC/2011/3014. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012254/620.

(110013780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Jasmin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 120.063.

—
EXTRAIT

En tant que domiciliataire de la société JASMIN Luxembourg S.à r.l., immatriculé B 120 063, nous dénonçons le siège social de la société au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Arkai

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011024956/15.

(110028872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Jiballdis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 94.001.

—
Par jugement rendu en date du 3 février 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme JIBALLDIS S.A., dont le siège social établi au L-1750 Luxembourg, 66, Avenue Victor Hugo a été dénoncé en date du 20 septembre 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Mme Carole Besch, juge, et liquidateur Maître Thomas Held, avocat, demeurant 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 février 2011 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Thomas Held

Le liquidateur

Référence de publication: 2011024958/18.

(110028160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Kershiping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 104.071.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale du 9 février 2011

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de délégué à la gestion journalière de Fabrice MAIRE, pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler, le cabinet Compagnie Européenne de Révision sis 15, rue des Carrefours L-8124 Bridel - RCSL no B-37039, en qualité de commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer, le cabinet Compagnie Européenne de Révision sis 15, rue des Carrefours L-8124 Bridel - RCSL no B-37039, en qualité de réviseur aux comptes pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011024960/19.

(110028914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Lansaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 125.131.

—
Protocole de l'assemblée du 19 décembre 2010

Début de la réunion à 14h35.

Sont présents les personnes suivantes:

Madame Michèle CASSANI, directeur unique de la société CRESTMORE ENGINEERING LTD., le seul actionnaire de LANSAIRE S.à.r.l. à 100%

Monsieur Dietrich H. BAUER, gérant unique de LANSAIRE S.à.r.l.

Suivent les résolutions prises à l'unanimité du actionnariat:

Le siège social de la société à partir du 1^{er} janvier 2011 se trouvera à L-2418 Luxembourg, 5 rue de la Reine.

Fin de la réunion à 15h05.

Luxembourg, le 19 décembre 2010.

CRESTMORE ENGINEERING LTD / LANSAIRE S.à.r.l.

Michele CASSANI / D.H. BAUER

- / Gérant

Référence de publication: 2011024961/20.

(110028682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Large Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 97.591.

—
Extrait rectificatif concernant la publication du 04/02/2011

Un extrait référencé sous le numéro L110021936.05/L110021936.04 a été déposé le 4 février 2011 en vue de la publication au Mémorial d'une modification du conseil de gérance de la Société.

Cet extrait est rectifié comme suit:

- Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter de 1 février 2011:

Pierre-Yves Monoyer, résidant professionnelle au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Large Investments S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant

Référence de publication: 2011024962/18.

(110028323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Les Favorites S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.016.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15.02.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011024963/10.

(110028431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

LUGESCA, Société Luxembourgeoise de Gestion et de Capitalisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 98.223.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 9 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme
K. LOZIE / COSAFIN
- / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011024964/16.

(110028761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Medical & Pharmaceutical Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 86.733.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 3 février 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société anonyme MEDICAL & PHARMACEUTICAL SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Ce même jugement a mis les frais à la charge du Trésor,
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Pour extrait conforme
Me Grégoire Chaste
Le liquidateur

Référence de publication: 2011024965/19.

(110028557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Maxence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8476 Eischen, 2B, rue de Steinfort.
R.C.S. Luxembourg B 52.514.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAXENCE S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signature

Référence de publication: 2011024966/12.

(110028290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Menuiserie Caramuta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 20, Z.I. Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 134.464.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MENUISERIE CARAMUTA S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signature

Référence de publication: 2011024967/12.

(110028277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Menyl Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.823.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 19 novembre 2010

4^{ème} Résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Alain Geurts, M. Guillaume Scroccaro et Mme Frédérique Mignon ainsi que le mandat du Commissaire la société A&C Management Services Sàrl jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle à tenir en 2016.

Fait à Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour MENYL HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011024968/19.

(110028359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Menyl Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.823.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 19 novembre 2010

- Le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg est reconduit pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

Pour MENYL HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011024969/16.

(110028364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Mora S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 35.659.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 9 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme
K. LOZIE / COSAFIN
- / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011024970/16.

(110028769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Natitri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 158.248.

—
EXTRAIT

Suite au transfert de parts sociales ayant eu lieu sous seing privé en date du 3 janvier 2011, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associés	Nombre des parts sociales
Private Trustee S.A. Agissant en qualité de «THE IOP LUS TRUST» 92, rue de Bonnevie L-1260 Luxembourg N. Immatriculation RCS B 74700	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Francesca Docchio
Gérant

Référence de publication: 2011024971/21.

(110028726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Neptune Immobilier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEPTUNE Immobilier
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signature

Référence de publication: 2011024972/13.

(110028279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Nerden et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8523 Beckerich, 33, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NERDEN ET FILS S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signature

Référence de publication: 2011024973/12.

(110028370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

New Generation Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 40.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEW GENERATION SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signature

Référence de publication: 2011024974/12.

(110028371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

NFD (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 32.806.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sarl
32A, rue Meckenheck
L-3321 BERCHEM
Signature

Référence de publication: 2011024975/13.

(110028449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Noe Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 20, rue de l'Europe.
R.C.S. Luxembourg B 146.084.

EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privée en date du 31/12/2010:

- d'accepter la révocation du gérant technique:

* Monsieur Rogério AUGUSTO TAVARES, né le 03/03/1965 à Macieira de Cambra (Portugal), demeurant à L-1741 Luxembourg, 89 Rue de Hollerich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pontpierre, le 15/02/2011.

ABC COMPTABILITE SARL
Signature

Référence de publication: 2011024976/16.

(110028511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Nouvelle Fiduciaire Reiserbann Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 32A, rue Meckenheck.
R.C.S. Luxembourg B 134.226.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sarl
32A, rue Meckenheck
L-3321 BERCHEM
Signature

Référence de publication: 2011024977/13.

(110028378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

O.P.M. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.905.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011024978/10.

(110028317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

O.P.M. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.905.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011024979/10.

(110028319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

O.P.M. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.905.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011024980/10.

(110028321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

O.P.M. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.905.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011024981/10.

(110028324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

O.P.M. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.905.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011024982/10.

(110028327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Overland Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 13.824.

Par jugement rendu en date du 3 février 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la

dissolution et la liquidation de la société anonyme OVERLAND INVESTMENT S.A., dont le siège social établi au L-1750 Luxembourg, 66, Avenue Victor Hugo a été dénoncé en date du 20 septembre 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Mme Carole Besch, juge, et liquidateur Maître Thomas Held, avocat, demeurant 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 février 2011 au chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2011024983/17.

(110028159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

**KTS Kensington Square Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Medspes).**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 143.427.

In the year two thousand and ten,

On the sixteenth day of November,

Before Us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

THERE APPEARED:

"TRUST GRAFIT", a trust existing under Portuguese laws, having its registered office at Rua da Carreira 115-117, São Pedro, 9000 Funchal, Madeira, Portugal, registered with the Trade Register of Portugal under number 901873012,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

by virtue of a proxy given under private seal on 12 November 2010,

which proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

1. Such appearing party declared to be the sole partner of "MEDSPES", a "Société à responsabilité limitée", having its registered office in L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas, incorporated by a deed of Maître Emile SCHLESSER, on 27 November 2008, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 3047 of 31 December 2008, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 143.427, with a corporate share capital presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00), consisting in five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.00) each.

2. The appearing party, represented as stated before, took the following resolutions:

First resolution:

The sole partner resolved to suppress the current par value of the five hundred (500) existing shares, and to fix the new par value of the shares at one hundred euro (EUR 100.00) each, thus bringing the number of existing shares to one hundred and twenty-five (125).

Second resolution:

The sole partner resolved to increase the share capital by an amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.00) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) to thirty one thousand euro (EUR 31,000.00), by creating and issuing one hundred and eighty-five (185) new shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each, having the same rights and advantages as those enjoyed by the old shares.

Intervention - Subscription - Payment

Has then intervened:

TRUST GRAFIT, previously named, represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 12 November 2010;

Said proxy, initialled "ne varietur", will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Said intervening person, represented as stated above, states that it subscribes to the whole share capital increase decided forthwith.

The share capital increase is fully paid up by a contribution in cash, which is at the disposal of the Company.

Third resolution:

The sole partner resolved to adopt "KTS KENSINGTON SQUARE TRUST S.à r.l." as new name of the Company and to fully restate the Articles of Association, which shall henceforth read as follows:

"Title I. - Denomination, Registered office, Duration, Purpose

Art. 1.

1.1 There exists a company (the "Company") in the form of a private company limited by shares ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and by the present articles of Association (the "Articles of Association").

1.2 The Company will exist under the name of "KTS KENSINGTON SQUARE TRUST S.à r.l."

Art. 2.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The registered office may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg-City by a decision of the Board of Managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners' extraordinary general meeting (the "Partners' Extraordinary General Meeting") adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association.

2.3 The Company may establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.4 If extraordinary political, social or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity of the Company at its registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the body of the Company, which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3.

3.1 Subject as provided herein, the Company is established for an unlimited period.

3.2 The life of the Company may be shortened by a resolution of the Partners' Extraordinary General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association.

Art. 4.

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, control, administration, development and management of its portfolio.

4.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures. It may also acquire and develop patents and connected licenses.

4.3 In a general fashion the Company may grant assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.4 The Company may also use its funds to invest in real estate and may in a general fashion carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Capital, Shares, Distribution and Liquidation rights, Transfer of shares, Registration

Art. 5.

5.1 The Company has an issued and subscribed share capital (the "Issued and Subscribed Share Capital") of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred and eight (308) class A shares (the "A Share(s)"), with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each (the "A Shares Subscribed Amount") held by the holders of A Shares (the "A Partner(s)"), one (1) class B share (the "B Shares"), with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) (the "B Shares Subscribed Amount") held by the holder of the B Share (the "B Partner"), and one (1) class C share (the "C Shares"), with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) (the "C Shares Subscribed Amount"), held by the holder of the C Share (the "C Partner", and together with A Partners and B Partners, the "Partners", each being a "Partner").

5.2 In addition to the A Shares Subscribed Amount, the B Shares Subscribed Amount and the C Shares Subscribed Amount (if any) as defined here above, there may be set up separate premium accounts for A Shares, B Shares and C Shares, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred (the "Premium"). The amounts of said premium accounts may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Partners, to offset any net realized losses or net unrealized depreciation on the Company's investments and/or to

make distributions to the Partners. The A Shares Subscribed Amount, B Shares Subscribed Amount and the C Shares Subscribed Amount and the relevant Premium shall be hereafter referred to, respectively, as the "A Shares Principal Amount", "B Shares Principal Amount" and the "C Shares Principal Amount".

5.3 The Company shall have an authorized share capital (the "Authorized Share Capital") of thirty million Euro (EUR 30,000,000.-) to be divided into three hundred thousand (300,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share, divided into:

- three hundred and eight (308) class A shares, with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;
- two hundred eighty-nine thousand six hundred and ninety-one (289,691) class B Shares, with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;
- ten thousand and one (10,001) class C Shares, with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

5.4 The Board of Managers is authorized, during a period ending five years after the date of publication of these Articles of Association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to increase in one or several times the Issued and Subscribed Share Capital within the limits of the Authorized Share Capital. Such increased amounts of capital may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the Board of Managers may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorized shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the authorized shares to be subscribed and issued, to determine if the authorized shares are to be subscribed with or without a Premium, and to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash. The Board of Managers may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the Issued and Subscribed Share Capital performed in the legally required form by the Board of Managers within the limits of the Authorized Share Capital, the present Article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

5.5 Within the limits provided for under paragraph 5.4. above, the Board of Managers is hereby authorized to issue up to two hundred eighty-nine thousand six hundred and ninety (289,690) class B Shares warrants (the "B Warrants"), each giving to the warrant holders the right to subscribe for one or more B Shares, without reserving to the existing Partners a preferential right to acquire the B Warrants. The Board of Managers is authorized to determine the conditions under which the B Warrants will be issued, including without limitation the subscription price (par value and Premium, if any) to be paid for the acquisition of the B Warrants and for the B Shares upon the exercise of the warrants. Furthermore and within the limits provided for under paragraph 5.4. above, the Board of Managers is hereby authorized to issue up to ten thousand (10,000) class C Shares warrants (the "C Warrants"), each giving to the warrant holders the right to subscribe for one or more C Shares, without reserving to the existing Partners a preferential right to acquire the C Warrants. The Board of Managers is authorized to determine the conditions under which the C Warrants will be issued, including without limitation the subscription price (par value and Premium, if any) to be paid for the acquisition of the C Warrants and for the C Shares upon the exercise of the warrants.

5.6 The shares will be issued in registered form only and, as far as the Issued and Subscribed Share Capital is concerned, shall be issued only upon acceptance of the subscriptions and subject to the receipt of payment in full in respect of such shares. The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of Partners as the full owner of such shares.

5.7 All issued shares and warrants shall be registered in the Company's share register (the "Register"), under the responsibility of the Board of Managers, or an attorney designated for such purpose, and the Register shall contain the name of each Partner of the Company, its address including its country of residence or elected domicile, the number of shares and the relevant Class held by it, the amount paid, the date on which each Partner was entered into the Register and the date at which any Partner ceased to be a partner. Certified copies of the deed of incorporation of the Company together with any amendments thereto, shall be kept along with and in the same place as the Register.

5.8 The Company's shares are freely transferable between Partners. They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital, in accordance with the provisions set out in Article 189 of the Law.

The transfer of warrants will be subject to the same conditions as the shares.

The Board of Managers shall accept and cause an attorney designated for such purpose to enter into the Register any transfer executed in accordance with Luxembourg applicable laws and these Articles of Association. Every transfer of shares (including, but not limited to the sale, assignment, transfer, pledge, contribution, merger, spin-off, liquidation or dissolution) and/or warrants shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may accept, and inscribe into the Register any transfer resulting from correspondence or other documents establishing the agreement of the transferor and the transferee.

5.9 Every Partner must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company, the Board of Managers or other Partners may be sent. Such address will also be entered in the Register. Any Partner may, at any time, change its address as entered in the Register by means of a written notification to the registered office of the Company. Partners who fail to provide an address shall be deemed to have their address at the registered

office of the Company or at such other address as the Company may determine, until they provide another address to the Company.

5.10 The Company has the option to issue certificates representing either a single share or two or more shares.

Art. 6.

6.1 Unless otherwise provided for in any provision of the present Articles of Association, the A Shares, B Shares and C Shares shall have the same rights. Each A Share, each B Share and each C Share shall cast one vote.

6.2 When shares are subscribed for, the Premium (if any) shall be paid in accordance with the terms provided by the Board of Managers unless otherwise determined by the Partners' General Meeting.

6.3 The Subscribed and Issued Share Capital may be increased or reduced in compliance with the Law.

Art. 7.

7.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, legal reserve, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Managers represents the net profit. For the remaining balance, the Partners' General Meeting, upon proposal of the Board of Managers, shall determine the allocation of distributable profits or reserves and the timing and amount of distributions of distributable profits or reserves, provided in any case that any dividend will be distributed as follows:

(a) to the holders of A Shares, until the total amount that has been distributed in respect of such A Shares is equal to the A Shares Preferential Return (as defined hereunder);

(b) to the holders of B Shares and without prejudice to the allocation of the A Shares Preferential Return as above under item (a) above, until the total amount that has been distributed in respect of such B Shares is equal to the B Shares Preferential Return (as defined hereunder);

(c) to the holders of C Shares and without prejudice to the allocation of the A Shares Preferential Return and B Shares Preferential Return as under items (a) and (b) above, until the total amount that has been distributed in respect of such C Shares is equal to the C Shares Preferential Return (as defined hereunder);

(d) to the holders of A Shares, one per cent (1%) of the total amount in excess of the A Shares Preferential Return, B Shares Preferential Return and C Shares Preferential Return pro-rata to their respective numbers of shares and net of the A Shares Preferential Return, B Shares Preferential Return and C Shares Preferential Return allocated or assigned to as under items (a) to (c) above;

(e) to the holders of B Shares pro-rata to their respective numbers of shares, the remainder of the B Shares Financial Investment Return in excess of the amount allocated or assigned to as above under item (d) and without prejudice to the previous distribution of the A Shares Preferential Return, B Shares Preferential Return and C Shares Preferential Return allocated or assigned to as above under items (a) to (c);

(f) to the holders of C Shares pro-rata to their respective numbers of shares, the remainder of the C Shares Financial Investment Return in excess of the amount allocated or assigned to as above under item (d) and without prejudice to the previous distribution of the A Shares Preferential Return, B Shares Preferential Return and C Shares Preferential Return allocated or assigned to as above under items (a) to (c).

7.2 It is provided that any and all liquidation proceeds, including but not limited to the A Shares Principal Amount, B Shares Principal Amount and the C Shares Principal Amount, will be distributed only after (i) any and all Outstanding Debt of the Company as defined hereunder and any interest or other amounts accrued thereon are fully repaid, and (ii) substantially all of the assets of the Company consist of cash or cash equivalents or publicly traded securities not subject to transfer restrictions, in the same order of priority as set forth under paragraphs 7.1 above.

For the purposes of this order of priority, any prior Distribution made in respect of a share pursuant to Article 7.1 shall be deemed to have been distributed as part of the liquidation proceeds pursuant to this Article 7.2.

7.3 For the purpose of the present Article 7, the following terms have the indicated meanings:

(a) "A Shares Preferential Return" means, as of the date of allocation, a preferential dividend equal to two per cent (2%) per annum to be accrued with regard to the cash proceeds deriving and/or resulting from or attached to the A Principal Investment. This dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto;

(b) "B Shares Preferential Return" means, as of the date of allocation, a preferential dividend equal to nine per cent (9%) per annum to be accrued with regard to the cash proceeds deriving and/or resulting from or attached to the B Principal Investment, net of any and all payments related to the Outstanding Debt with the exception of any and all prepayments exceeding the amortisation of the principal of the Outstanding Debt. This dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto;

(c) "C Shares Preferential Return" means, as of the date of allocation, a preferential dividend equal to one per cent (1%) per annum to be accrued as of January 1st 2012 with regard to the cash proceeds deriving and/or resulting from or attached to the C Principal Investment, net of any and all payments related to the Outstanding Debt with the exception of any and all prepayments exceeding the amortisation of the principal of the Outstanding Debt. This dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto;

(d) "A Principal Investment" means, as of the date of allocation, the paid-in amount by holders of A Shares with regard to A Shares comprised in the Issued and Subscribed Share Capital and including both the par value and the Premium related thereto, if any;

(e) "B Principal Investment" means, as of the date of allocation, the paid-in amount by holders of B Shares with regard to B Shares comprised in the Issued and Subscribed Share Capital and including both the par value and the Premium related thereto, if any, as well as the paid-in amount by the holders of warrants entitling to the subscription of B Shares issued pursuant to Article 5 of these Articles of Association;

(f) "C Principal Investment" means, as of the date of allocation, the paid-in amount by holders of C Shares with regard to C Shares comprised in the Issued and Subscribed Share Capital and including both the par value and the Premium related thereto, if any, as well as the paid-in amount by the holders of warrants entitling to the subscription of C Shares issued pursuant to Article 5 of these Articles of Association;

(g) "B Shares Financial Investment Return" means the cash proceeds deriving and/or resulting from or attached to the B Shares Financial Investment, net of any and all payments related to the Outstanding Debt with the exception of any and all prepayments exceeding the amortisation of the principal of the Outstanding Debt. This dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto;

(h) "C Shares Financial Investment Return" means the cash proceeds deriving and/or resulting from or attached to the C Shares Financial Investment, net of any and all payments related to the Outstanding Debt with the exception of any and all prepayments exceeding the amortisation of the principal of the Outstanding Debt. This dividend is capitalised at the end of each financial year net and free of any fee, commission and charge related thereto;

(i) "B Shares Financial Investment" means the investment in units issued by and pertaining to the EU based and regulated closed-end investment funds, including but not limited to real estate closed-end investment funds, whose investment has been duly and specifically authorized by the Board of Managers and duly individualized for the purpose of this provision by the same resolution;

(j) "C Shares Financial Investment" means the investment in units issued by and pertaining to the EU based and regulated closed-end investment funds, including but not limited real estate closed-end investment funds, whose investment has been duly and specifically authorized by the Board of Managers and duly individualized for the purpose of this provision by the same resolution;

(k) "Distribution" means every distribution made by the Company either out of distributable earnings, or made by repayment/compensation of capital and/or Premium, or by way of redemption of issued shares; and

(l) "Outstanding Debt" means debt financing, if any, granted to the Company (and including but not limited to any debt financing granted by way of a facility agreement or a bond issue), or any refinancing of such debt financing, in order to allow the Company to fulfil its payment obligations related to investments including purchase of interests in other companies, plus Partners' loans, if any.

Art. 8.

8.1 Subject to the provisions of the Law, the B Shares, provided they are fully paid up, and the B Warrants issued in compliance with Article 5.5 above shall be redeemed under the following terms and conditions:

(a) The Board of Managers shall have the right to redeem up to 99% of the B Shares pro-rata to the number of issued B Shares held by each Partner and the warrants pro-rata to the number of issued warrants held by each warrant holder out of the distributable profits or reserves determined in compliance with and pursuant to Article 7.1 above, including the Premium allocated to the B Shares or to the warrants (if any). The redemption price for each B Share or for each of the warrants to subscribe for B Shares shall be equal to the net book equity per share calculated on a fully diluted basis including par value plus the related Premium (if any) per share as defined in Article 5 and any other retained earnings on capital reserves pertaining to the B Shares or to the B Warrants in accordance with the provisions of these Articles of Association and any terms and conditions for the B Warrants set forth under Article 5 and by the relevant approved terms and conditions indicated therein.

(b) The Board of Managers shall decide whether the redeemed B Shares shall be cancelled or not. In case of cancellation, such cancellation shall be recorded at regular intervals by notarial deed to permit any amendments to these Articles of Association consequential to the cancellation of these B Shares. In case the B Shares remain in existence within the Company's portfolio, they shall not carry any voting rights or any right to participate in any dividend declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation of the Company. Upon decision of the Board of Managers, such B Shares may be resubscribed by each of the Partners.

8.2 Subject to the provisions of the Law, the C Shares, provided they are fully paid up, and the C Warrants issued in compliance with Article 5.5 above shall be redeemed under the following terms and conditions:

(a) The Board of Managers shall have the right to redeem up to 99% of the C Shares pro-rata to the number of issued C Shares held by each Partner and the C Warrants pro-rata to the number of issued C Warrants held by each warrant holder out of the distributable profits or reserves determined in compliance with and pursuant to Article 7.1 above, including the Premium of the Company allocated to the C Shares or to the C Warrants (if any). The redemption price for each C Share or for each of the C Warrants to subscribe for C Shares shall be equal to the net book equity per share calculated on a fully diluted basis including par value plus the related Premium (if any) per share as defined in Article 5

and any other retained earnings on capital reserves pertaining to the C Shares or to the C Warrants in accordance with the provisions of these Articles of Association and any terms and conditions for the C Warrants set forth under Article 5 and by the relevant approved terms and conditions indicated therein.

(b) The Board of Managers shall decide whether the redeemed C Shares shall be cancelled or not. In case of cancellation, such cancellation shall be recorded at regular intervals by notarial deed to permit any amendments to these Articles of Association consequential to the cancellation of these C Shares. In case the C Shares remain in existence within the Company's portfolio, they shall not carry any voting rights or any right to participate in any dividend declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation of the Company. Upon decision of the Board of Managers, such C Shares may be resubscribed by each of the Partners.

8.3 Any decision of redemption exceeding the limits and conditions provided in this Article 8 must be taken by the General Meeting by the votes of at least two-thirds of holders of each of A, B and C Shares present or represented.

Title III. - Board of managers

Art. 9.

9.1 The Company shall be managed by a board of managers (the "Board of Managers") composed of at least three managers, either Partners or not, appointed by the Partners' General Meeting.

9.2 The Managers shall be appointed for a period not exceeding six (6) years and shall hold office until their successors are elected.

9.3. A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the Partners' General Meeting.

9.4. In the event of one or more vacancies on the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining managers must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Partners, which shall proceed to the final election of such managers.

9.5 Within ninety (90) days of the end of every six (6) months of each accounting period, the Board of Managers shall prepare, or procure to be prepared, and send, or procure that there is sent, to each Partner a report comprising a statement of the investments and other property and assets of the Company forming part of the Company assets as at the end of such period and details of the investments purchased and of the investments sold and otherwise disposed of during the relevant period. The report relating to the end of each accounting period shall be audited by the auditors.

9.6 The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof. The Board of Managers shall devote as much of its time and attention thereto as shall reasonably be required for the management of the business and affairs of the Company and shall carry on and manage the same with the assistance from time to time of such agents, assistants or other employees of the Company as it shall deem necessary.

All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles of Association to the Partners' General Meeting, shall fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may delegate, with prior consent of the Partners' General Meeting, its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one of the members of the Board of Managers who shall be called the managing delegate. The Board of Managers shall also have the right to delegate such of its powers and authorities as are set out in Article 9.8 paragraphs (a) to (s) below to special attorneys, provided that the Board of Managers shall not be entitled to delegate any of the decisions regarding investment policy set out in paragraphs (a), (b) and (c) of Article 9.8 below.

9.7 Holders of A Shares, B Shares and C Shares shall take no part in the management or control of the business and affairs of the Company and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in, or in any way to interfere in, the conduct or management of the Company other than exercising their respective voting rights as Partners.

9.8 Without prejudice to the generality of the above mentioned paragraphs of this Article and without limitation, the Board of Managers shall have full power and authority on behalf of the Company and with the power to bind the Company thereby:

(a) to implement the investment policy of the Company and to purchase, sell, exchange or otherwise dispose of investments for the account of the Company and, where appropriate, to give warranties and indemnities on behalf of the Company in connection with any such sale, exchange or disposal;

(b) to evaluate and to negotiate investment opportunities and to monitor investee companies;

(c) to enter into underwriting commitments to acquire investments in a syndicate with other investors and to acquire investments in excess of the requirement of the Company with a view to selling the excess to other investors;

(d) to participate in the management and control of investee companies, where appropriate;

(e) to provide or procure office facilities and executive staff and office equipment to facilitate the carrying on of the business of the Company;

(f) to receive payments for A Shares, B Shares and C Shares and to receive investment income and other funds arising from investments;

(g) to open, maintain and close bank accounts for the Company and to draw cheques and other orders for the payment of moneys;

(h) to enter into, make and perform such deeds, contracts, agreements and other undertakings and to give guarantees on behalf of the Company and to do all such other acts as it may deem necessary and advisable for or as may be incidental to the conduct of the business of the Company;

(i) to borrow money under short or medium term borrowing and to make, issue, accept, endorse and execute promissory notes, drafts, bills of exchange and other instruments and evidence of indebtedness, and to secure the payment thereof by mortgage, pledge or assignment of or security interest in all or in part of the securities and other property then owned or thereafter acquired by the Company;

(j) within the limits of Luxembourg law and of these Articles of Association to redeem shares and any other securities, including warrants, issued by the Company which give rights to subscribe or otherwise purchase the Company shares;

(k) to pay any expenses incurred in relation to the business of the Company including, without limitation, all the costs and expenses referred to the indemnification and the remuneration of the Board of Managers as to be borne by the Company;

(l) to maintain the Company's records and books of account at the Company's registered seat;

(m) to make distributions of cash and in specie and/or payments of interest to the holders of A Shares, B Shares and C Shares in accordance with the terms as resolved by the Partners' General Meeting;

(n) to enter into an "Investment Adviser Agreement" and an "Administration Agreement";

(o) to engage employees, independent agents, lawyers, accountants, custodians, financial advisers and consultants as it may deem necessary or advisable in relation to the affairs of the Company, including without limitation, any company affiliated with the Board of Managers, to perform all or any of the activities set forth in this Article;

(p) generally to communicate with the holders of A Shares, B Shares and C Shares at such times as it shall think fit and to represent the Company in all things;

(q) to carry out periodic valuations of the Company assets and to furnish valuations and other financial statements to the holders of A Shares, B Shares and C Shares, in accordance with this Article;

(r) to carry out such checks and procedures with regard to holders of A Shares, B Shares and C Shares as may be required by any relevant money laundering rules, regulations or guidelines; and

(s) subject to any restrictions contained in these Articles of Association, to do all or any other acts as are required to be carried out by the Board of Managers or as are necessary or desirable in the reasonable opinion of the Board of Managers in furtherance of the foregoing provisions for the purposes of implementing the present Articles of Association, as well as any Shareholders' agreement.

Art. 10.

10.1 The Board of Managers may elect from among its members a chairman.

10.2 If the chairman is unable to be present, he will be replaced by a manager elected for this purpose from among the Managers present at the meeting.

10.3 A meeting of the Board of Managers shall be convened at any time upon call by the chairman or by any manager.

10.4 The Board of Managers can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5 All decisions by the Board of Managers require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the chairman has a casting vote.

10.6 Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by this means is equivalent to a participation in person at such meeting, unless a Manager objects thereto.

10.7 In case of urgency, circular resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, duly convened.

10.8 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 11. The Company indemnifies the Managers and any officer, agent or employee of the Board of Managers and its successors or assigns, or any other person, firm or corporation that has been entrusted by the Board of Managers with duties in relation to the activities of the Company, against expenses reasonably incurred by it in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reason of its being or having been a Manager, officer, agent or employee of the Board of Managers or, at the Board of Managers' request, of any other corporation of which the Company is a partner or creditor and from which it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct.

Art. 12. In all circumstances, the Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Managers or by the single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Managers, pursuant to Article 9 of the present Articles of Association, within the limits of such special power.

Art. 13. Subject to the provisions of Articles 9.6 and 9.8, the Board of Managers shall have the power to take any action necessary or useful to realise the corporate object of the Company, with the exception of the powers reserved by Law or by these Articles of Association to the Partners' General Meeting.

Art. 14. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Managers, represented by a qualified professional in respect of the applicable law and jurisdiction duly appointed and delegated for this purpose by the Board of Managers.

Title IV. - Supervision

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors, either individuals or entities, who need not be a partner, appointed by the General Partners' Meeting. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual Partners' General Meeting for a period ending at the date of the next annual Partners' General Meeting.

Title V. - Partners' general meeting

Art. 16.

16.1 The annual Partners' General Meeting shall be held in the municipality of the registered office of the Company or at any other place specified in the convening notices, on the third Thursday of the month of June at 10 a.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

16.2 Special Partners' Meetings may be called at any time by the Board of Managers, the statutory auditors or upon the request of Partners representing one-fifth of the Issued and Subscribed Share Capital.

16.3 Written notice of the place, date and time of every Partners' Meeting shall be given in the convening notice, to be delivered by registered mail to each Partner not less than eight (8) days nor more than sixty (60) days prior to the date of such meeting unless (i) such notice is waived in writing by all the Partners and (ii) all Partners are present or represented at such meeting. At any meeting so called, the Partners shall transact only such business as was specified in the notice for such meeting and any other business which all Partners determine is prudent. The convening notice shall specify the purpose or purposes of the meeting and the matters to be considered at such meeting, and all other such information as may be required by the Law.

16.4 Subject to the mandatory rules laid out in the Law and to the provisions set forth in the present Articles of Association, decisions of the Partners' Meetings will be validly adopted if approved by simple majority of the Issued and Subscribed Share Capital (present or duly represented) of the Company.

16.5 The following decisions of the Partners' General Meeting require to be taken with majority approval of the holders of A Shares, B Shares and C Shares (the "Special Majority"), in addition to any additional mandatory majority requirements provided for by the Law (if any and where applicable):

- (a) amendment of Company's Articles of Association;
- (b) subscription of capital increases and/or other securities and/or rights offerings of any of the participating companies; and
- (c) appointment of the auditors.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 17.

17.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of each year.

17.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the Issued and Subscribed Share Capital of the Company.

17.3 The remainder shall be distributed to the Partners in accordance with the provisions of Article 7.1.

Art. 18.

18.1 The Board of Managers may pay out an advance payment or dividend, subject to the conditions fixed by the Law and subject to the provisions of Article 7 with respect to the Distribution's priority order.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 19.

19.1 The Company may be dissolved by a resolution of the Partners' General Meeting, taken in accordance with the special majority provided for in Article 16.5 if and once the following has occurred: (i) all of the assets of the Company have been sold, (ii) substantially all of the assets of the Company consist of cash or cash equivalents or marketable securities not subject to transfer restrictions, and (iii) all the reserves of the Company have been previously distributed to the Partners in accordance with and to the extent permitted under these Articles of Association and the Law.

19.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities), appointed by the Partners' General Meeting, which will specify their powers and fix their compensation.

19.3 The liquidators will provide to distribute the proceeds of liquidation according to applicable law and subject to the provisions set forth in the present Articles of Association.

Title VIII. - General provisions

Art. 20.

20.1 These Articles of Association may be amended from time to time by a decision of the Partners, subject to the quorum and voting requirements provided by the Law and these Articles of Association.

20.2 All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated at the beginning of the document.

The document having been read to proxyholder of the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille dix,

Le seize novembre,

Devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

A COMPARU:

"TRUST GRAFIT", un trust de droit portugais, ayant son siège social à Rua da Carreira 115-117, São Pedro, 9000 Funchal, Madère, Portugal, immatriculé auprès du Registre de Commerce du Portugal sous le numéro 901873012,

Ici représenté par Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 novembre 2010,

Laquelle procuration, signée "ne varietur", restera annexée au présent document pour être enregistrée avec lui.

1. La comparante déclare être l'associé unique de "MEDSPES", Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, le 27 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3047 du 31 décembre 2008, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous la section B et le numéro 143.427, avec un capital social actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

2. La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale actuelle des cinq cents (500) parts existantes, et de fixer la nouvelle valeur nominale des parts à cent euros (EUR 100,00) chacune, portant ainsi le nombre de parts existantes à cent vingt-cinq (125).

Deuxième résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), par la création et l'émission de cent quatre-vingt-cinq (185) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenu:

"TRUST GRAFIT", prénommé,

représenté par Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 12 novembre 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

lequel intervenant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à la totalité de l'augmentation de capital précitée.

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par apport en numéraire, qui est à la disposition de la Société.

Troisième résolution:

L'associé unique décide d'adopter "KTS KENSINGTON SQUARE TRUST S.à r.l." en tant que nouvelle dénomination sociale et de procéder à une refonte intégrale des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er} .

1.1 Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés, une société (ci-après «la Société») sous la forme d'une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

1.2 La Société portera la dénomination de "KTS KENSINGTON SQUARE TRUST S.à r.l."

Art. 2.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par simple décision du Conseil de Gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés (ci-après "Assemblée Générale Extraordinaire des Associés") délibérant comme en matière de modification des statuts.

2.3 La société peut créer des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation définitive de ces circonstances extraordinaires. Toutefois, cette décision ne pourra pas avoir d'effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe social le plus approprié pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3.

3.1 Sous réserve de ce qui est prévu dans les présents Statuts, la Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La vie de la Société peut être réduite avec une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Art. 4.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription et de toute autre manière ainsi que la cession par voie de vente, d'échange ou autrement de parts sociales, obligations, certificats, notes et tout autre titre et la création, le contrôle, l'administration, la mise en valeur et la gestion de son portefeuille.

4.2 La Société peut obtenir tous prêts, et réunir des fonds par l'émission d'obligations et autres types de billets à ordre. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets.

4.3 D'une manière générale, la Société peut également accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.4 La Société pourra en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous investissements dans des biens immobiliers, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. - Capital social, Parts sociales, Droits de distribution et de liquidation, Transfert des parts sociales, Inscription

Art. 5.

5.1 La Société dispose d'un capital social émis et souscrit (ci-après le «Capital Emis et Souscrit») de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent huit (308) parts sociales ordinaires de catégorie A (ci-après l' ou les «Part (s) sociale(s) A»), d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (ci-après le «Montant Souscrit des Parts sociales A»), détenues par les propriétaires de Parts sociales A (ci-après l' ou les «Associé(s) A»), par une (1) part sociale ordinaire de catégorie B (ci-après l' ou les «Part(s) sociale(s) B»), d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune (ci-après le «Montant Souscrit des Parts sociales B») détenue(s) par le(s) propriétaire(s) de Part(s) sociale(s) B (ci-après l' ou les «Associé(s) B»), et par une (1) part sociale ordinaire de catégorie C (ci-après l' ou les «Part(s) sociale(s) C»), d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune (ci-après le «Montant Souscrit des Parts sociales C») détenue (s) par le(s) propriétaire(s) de Part(s) sociale(s) C (ci-après l' ou les «Associé(s) C»); les Associés A, le(s) Associés B et le(s) Associés C étant collectivement désignés comme les «Associés», chacun d'eux étant également un «Associé».

5.2 Outre le Montant Souscrit des Parts sociales A, le Montant Souscrit des Parts sociales B et le Montant Souscrit des Parts sociales C (le cas échéant) tel que défini ci-avant, il peut y avoir la création de compte de prime d'émission séparés liés aux Parts sociales A, aux Parts sociales B et aux Parts sociales C, sur lesquels toute prime payée sur chaque part sociale en plus de la valeur nominale est transférée (ci-après la «Prime»). Les montants desdits comptes de prime d'émission peuvent être utilisés afin de prévoir le paiement de toute part sociale que la Société pourrait racheter à son/ ses Associé(s), afin de compenser toute perte nette réalisée ou dépréciation nette non réalisée sur les investissements de la Société et/ou afin de réaliser des distributions en faveur des Associés. Le Montant Souscrit des Parts sociales A, le Montant Souscrit des Parts sociales B et le Montant Souscrit des Parts sociales C, ainsi que les Primes correspondantes, seront respectivement dénommés ci-après en tant que «Capital Nominal des Parts sociales A», «Capital Nominal des Parts sociales B» et «Capital Nominal des Parts sociales C».

5.3 La Société disposera d'un capital autorisé (ci-après le «Capital autorisé») d'un montant de trente millions d'euros (30.000.000,- Euro), représenté par trois cent mille (300.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, réparties entre:

- trois cent huit (308) parts sociales A, d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune;
- deux cent quatre-vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-onze (289.691) parts sociales B, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;
- dix mille une (10.001) parts sociales C, d'une valeur nominale de cent euros (100,EUR) chacune.

5.4 Le Conseil de Gérance est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à augmenter en une ou plusieurs fois le Capital Emis et Souscrit, dans les limites du Capital autorisé. De telles augmentations de capital seront effectuées et souscrites selon les termes et conditions déterminés par le Conseil de Gérance et plus particulièrement en ce qui concerne les souscriptions et paiements reçus pour les parts sociales du Capital autorisé à souscrire et émettre, de façon à déterminer le moment et le montant des parts sociales du Capital autorisé à souscrire et émettre, déterminer si les parts sociales du Capital autorisé seront souscrites avec ou sans Prime d'émission, ainsi que la possibilité d'accepter que les parts sociales nouvellement souscrites soient libérées par versement en cash ou par le biais d'un apport autre qu'en numéraire. Le Conseil de Gérance peut déléguer à tout Gérant, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée la tâche de recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de ces augmentations de capital. Après chaque augmentation du Capital Emis et Souscrit effectuée dans le respect des formes légales par le Conseil de Gérance dans les limites du Capital autorisé, le présent article devra faire l'objet d'une adaptation subséquente.

5.5 Dans les limites prévues à l'article 5.4 ci-dessus, le Conseil de Gérance est autorisé à émettre des warrants de parts sociales de catégorie B (les «Warrants B»), dans le cadre du Capital Autorisé, pour une quantité maximale de deux cent quatre-vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (289.690), qui octroient chacun un droit de souscrire une ou plusieurs parts sociales B à leurs détenteurs, sans réserver aux associés existants un droit préférentiel d'acquérir des Warrants B. Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les Warrants B seront émis, y compris sans limitation le prix de souscription (prime valeur nominale ou prime d'émission, le cas échéant) à payer pour l'acquisition des Warrants B et pour les Parts sociales B lors de l'exercice des warrants. En outre, et dans les limites prévues à l'article 5.4 ci-dessus, le Conseil de Gérance est autorisé à émettre des warrants de parts sociales de catégorie C (les «Warrants C»), dans le cadre du Capital Autorisé, pour une quantité maximale de dix mille (10.000), qui octroient chacun à leurs détenteurs un droit de souscrire une ou plusieurs parts sociales C, sans réserver aux associés existants un droit préférentiel d'acquérir des Warrants C. Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les Warrants C seront émis, y compris sans limitation le prix de souscription (prime valeur nominale ou prime d'émission, le cas échéant) à payer pour l'acquisition des Warrants C et pour les Parts sociales C lors de l'exercice des warrants.

5.6 Les Parts sociales seront émises uniquement sous forme nominative et, en ce qui concerne le Capital Emis et Souscrit, uniquement après acceptation des souscriptions et libération en totalité du montant de ces Parts sociales. La

Société considèrera la personne au nom de qui les Parts sociales seront enregistrées dans le registre des parts sociales comme le plein propriétaire des parts sociales.

5.7 Toutes les Parts sociales et les warrants émis seront inscrits au Registre des parts sociales de la Société (le «Registre»), sous la responsabilité du Conseil de Gérance ou d'un mandataire désigné à cette fin, et le Registre reprendra le nom de chaque Associé, son adresse y compris son pays de résidence ou de son élection de domicile, le nombre des parts sociales détenues et la catégorie s'y rapportant, le montant payé, la date d'entrée de chaque Associé au Registre et la date à laquelle un Associé a cessé d'être Associé. Des copies certifiées de l'acte constitutif de la Société ainsi que toute modification s'y rapportant seront conservées au même lieu que le Registre.

5.8 Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés. Elles ne pourront être cédées à de nouveaux associés tiers qu'après adoption d'une résolution prise en assemblée par les Associés, à une majorité des trois quarts du capital, conformément aux dispositions de l'Article 189 de la Loi.

La cession des warrants sera soumise aux mêmes conditions que celle des parts sociales.

Le Conseil de Gérance acceptera et demandera au mandataire désigné à cette fin d'inscrire au Registre tout transfert effectué en conformité avec les lois en vigueur au Luxembourg et les présents Statuts. Tout transfert de Parts sociales (incluant notamment la vente, la cession, le transfert, la mise en gage, l'apport, la scission, la compensation, la liquidation ou la dissolution) et/ou de warrants doit être effectué par déclaration écrite de transfert inscrite sur le Registre, le cédant et le cessionnaire ou toute personne détentrice d'une procuration pour agir à cette fin y apposant la date et leurs signatures. La Société peut accepter et inscrire au Registre tout transfert résultant de la correspondance ou de tout autre document établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

5.9 Chaque Associé doit fournir à la Société une adresse à laquelle il sera possible d'envoyer tous les avis et notifications émis par la Société, le Conseil de Gérance ou par d'autres Associés. Cette adresse sera également inscrite au Registre. Chaque Associé est en droit, à tout moment, de changer son adresse qui figure au Registre en envoyant une notification par écrit au siège de la Société. Les Associés qui ne fournissent pas d'adresse seront réputés avoir leur adresse au siège de la Société ou à une autre adresse déterminée par la Société, jusqu'au moment où ils fournissent une autre adresse à la Société.

5.10 La Société peut choisir d'émettre des certificats représentant une Part sociale unique ou deux ou plusieurs Parts sociales.

Art. 6.

6.1 Sauf stipulation contraire contenue dans une quelconque disposition des présents Statuts, les Parts sociales A, les Parts sociales B et les Parts sociales C jouiront des mêmes droits. Chaque Part sociale A, chaque Part sociale B et chaque Part sociale C donne droit à un vote.

6.2 Lorsque les parts sociales sont souscrites, la Prime d'émission (si existante) doit être payée conformément aux conditions déterminées par le Conseil de Gérance, à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par les Associés en assemblée générale.

6.3 Le Capital Souscrit et Emis peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences légales en vigueur.

Art. 7.

7.1 Le solde positif du compte de résultats, après déduction des charges, des charges sociales, de l'allocation à la réserve légale, réductions de valeur et provisions pour risques et charges passés et futurs, telles que déterminées par le Conseil de Gérance, représente le bénéfice net. En ce qui concerne ce solde, l'assemblée générale des Associés, sur proposition du Conseil de Gérance, en détermine la date et le montant de l'affectation aux bénéfices à distribuer ou aux réserves, à condition que dans tous les cas chaque dividende soit distribué comme suit:

(a) aux Associés A, jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué concernant les parts sociales A atteigne le Revenu d'Ajustement A (tel que défini ci-après);

(b) aux Associés B et sans préjudice de l'affectation du Revenu d'Ajustement A au point (a) ci-avant, jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué concernant les parts sociales B atteigne le Revenu d'Ajustement B (tel que défini ci-après);

(c) aux Associés C et sans préjudice de l'affectation du Revenu d'Ajustement A et du Revenu d'Ajustement B aux points (a) et (b) ci-avant, jusqu'à ce que le montant total qui a été distribué concernant les parts sociales C atteigne le Revenu d'Ajustement C (tel que défini ci-après);

(d) Aux Associés A, un pour cent (1 %) du montant total excédentaire aux Revenus d'Ajustement A, B et C, au pro rata du nombre de Parts sociales respectivement détenues et net des Revenus d'Ajustement A, B et C alloués précédemment en vertu des paragraphes (a) à (c) ci-avant;

(e) aux Associés B, au pro rata du nombre de Parts sociales respectivement détenues, le solde du Revenu d'Investissement Financier B excédant le montant alloué conformément au paragraphe (d) ci-avant et sans préjudice des distributions précédentes des Revenus d'Ajustement A, B et C alloués conformément aux paragraphes (a) à (c) ci-avant;

(f) aux Associés C, au pro rata du nombre de Parts sociales respectivement détenues, le solde du Revenu d'Investissement Financier C excédant le montant alloué conformément au paragraphe (d) ci-avant et sans préjudice des distributions précédentes des Revenus d'Ajustement A, B et C alloués conformément aux paragraphes (a) à (c) ci-avant.

7.2 Il est stipulé que tout produit de liquidation incluant mais non limité au Capital Nominal des Parts sociales A, au Capital Nominal des Parts sociales B et au Capital Nominal des Parts sociales C sera distribué uniquement après (i) avoir payé entièrement toute Dette en Souffrance de la Société telle que définie ci-après et tout intérêt ou autre montant éventuellement cumulé sur celle-ci, et (ii) qu'en grande partie tous les actifs de la Société se composent de liquidités ou quasi-liquidités ou de titres négociables en bourse ne faisant pas l'objet de restrictions de la transmissibilité, et en respectant l'ordre de priorité défini aux paragraphes 7.1 ci-avant.

Aux fins de cet ordre de priorité, toute Distribution préalable effectuée concernant une Part sociale conformément à l'article 7.1 sera considérée comme étant effectuée en tant que produit de liquidation conformément au présent article 7.2.

7.3 Aux fins du présent article 7, les définitions suivantes seront d'application:

(a) «Revenu d'Ajustement A» signifie, en date de distribution, un dividende préférentiel récupérable équivalent à deux pour cent (2 %) par an en considération de toute entrée de fonds résultant ou attachée au Principal Investissement A. Ce dividende est capitalisé à la fin de chaque exercice social net et libre de tous frais, commissions et charges liés;

(b) «Revenu d'Ajustement B» signifie, en date de distribution, un dividende préférentiel récupérable équivalent à neuf pour cent (9 %) par an en considération de toute entrée de fonds résultant ou attachée au Principal Investissement B, net de tout paiement relatif à une Dette en Souffrance à l'exception de tous prépaiements excédant l'amortissement du principal de la Dette en Souffrance. Ce dividende est capitalisé à la fin de chaque exercice social net et libre de tous frais, commissions et charges liés;

(c) «Revenu d'Ajustement C» signifie, en date de distribution, un dividende préférentiel récupérable équivalent à un pour cent (1 %) par an au 1^{er} janvier 2012 en considération de toute entrée de fonds résultant ou attachée au Principal Investissement C, net de tout paiement relatif à une Dette en Souffrance à l'exception de tous prépaiements excédant l'amortissement du principal de la Dette en Souffrance. Ce dividende est capitalisé à la fin de chaque exercice social net et libre de tous frais, commissions et charges liés;

(d) «Principal Investissement A» signifie, en date de distribution, le montant payé par les Associés A en relation aux Parts sociales A, compris dans le Capital Emis et Souscrit et comprenant le cas échéant la valeur nominale et la Prime d'Emission y relative;

(e) «Principal Investissement B» signifie, en date de distribution, le montant payé par les Associés B en relation aux Parts sociales B, compris dans le Capital Emis et Souscrit et comprenant le cas échéant la valeur nominale et la Prime d'Emission y relative, ainsi que les montant payés par les propriétaires de warrants autorisant la souscription de Parts sociales B émises conformément à l'article 5 des présents Statuts;

(f) «Principal Investissement C» signifie, en date de distribution, le montant payé par les Associés C en relation aux Parts sociales C, compris dans le Capital Emis et Souscrit et comprenant le cas échéant la valeur nominale et la Prime d'Emission y relative, ainsi que les montant payés par les propriétaires de warrants autorisant la souscription de Parts sociales C émises conformément à l'article 5 des présents Statuts;

(g) «Revenu d'Investissement Financier B» signifie toute entrée de fonds résultant ou attachée à l'Investissement Financier B, nette de tout paiement relatif à une Dette en Souffrance à l'exception de tous prépaiements excédant l'amortissement du principal de la Dette en Souffrance. Ce dividende est capitalisé à la fin de chaque exercice social net et libre de tous frais, commissions et charges liés;

(h) «Revenu d'Investissement Financier C» signifie toute entrée de fonds résultant ou attachée à l'Investissement Financier C, nette de tout paiement relatif à une Dette en Souffrance à l'exception de tous prépaiements excédant l'amortissement du principal de la Dette en Souffrance. Ce dividende est capitalisé à la fin de chaque exercice social net et libre de tous frais, commissions et charges liés;

(i) «Investissement Financier B» signifie l'investissement en unités émises par et appartenant aux fonds d'investissements à capital fixe régulés et basés en Europe, incluant, mais sans s'y limiter, des fonds d'investissements immobiliers à capital fixe, dont les investissements ont été dûment et spécifiquement autorisés par le Conseil de Gérance et dûment individualisés, pour les besoins de la présente disposition, par la même résolution;

(j) «Investissement Financier C» signifie l'investissement en unités émises par et appartenant aux fonds d'investissements à capital fixe régulés et basés en Europe, incluant, mais sans s'y limiter, des fonds d'investissements immobiliers à capital fixe, dont les investissements ont été dûment et spécifiquement autorisés par le Conseil de Gérance et dûment individualisés, pour les besoins de la présente disposition, par la même résolution;

(j) «Distribution» signifie toute distribution effectuée par la Société à partir des gains distribuables ou par remboursement/compensation du capital et/ou de la prime d'émission, ou au moyen du rachat des parts sociales émises;

(k) «Dette en Souffrance» signifie tout financement par emprunt accordé, le cas échéant, à la Société (et incluant mais non seulement limitée à des financements octroyés par voie de contrat de prêt ou d'émission d'obligation), ou tout refinancement de ce financement par emprunt, en vue de permettre à la Société de respecter ses obligations en matière de paiement, liées à des investissements, y compris la prise de participation dans d'autres sociétés, ainsi que, le cas échéant, les prêts d'Associés.

Art. 8.

8.1 Conformément aux dispositions de la Loi, les Parts sociales B, à condition qu'elles soient intégralement libérées, et les warrants B émis conformément à l'article 5.5 des présents Statuts, seront rachetés selon les termes et conditions suivants:

(a) Le Conseil de Gérance a le droit de racheter jusqu'à 99% des Parts sociales B au pro-rata du nombre de Parts sociales B émises détenues par chaque Associé et les warrants au pro rata du nombre de warrants émis détenus par chaque détenteur de warrants, au moyen des profits et réserves déterminés selon l'article 7.1 des présents Statuts, incluant la Prime d'Emission attachée aux Parts sociales B ou aux warrants (le cas échéant). Le prix de rachat de chaque Part sociale B ou de chaque warrant à souscrire pour les parts sociales B doit être égal à la valeur d'actif net comptable par part sociale calculé sur une base intégralement diluée incluant la valeur nominale, le cas échéant la prime par part sociale, telle que définie à l'article 5, et tout autre report à nouveau ou réserves relatifs aux parts sociales B ou aux Warrants B conformément aux dispositions statutaires ou, concernant les Warrants B, conformément aux conditions stipulées à l'article 5 et aux règlements correspondants.

(b) Le Conseil de Gérance décide si les parts sociales B qui ont été rachetées doivent être annulées ou non. Dans l'hypothèse où elles le sont, les annulations seront enregistrées à intervalles réguliers par acte notarié pour permettre toute modification des statuts subséquente à cette annulation. Dans l'hypothèse où les parts sociales B subsistent dans le portefeuille de la Société, les droits de vote, au dividende ou à toute autre distribution effectuée après liquidation de la Société sont suspendus. Sur décision du Conseil de Gérance, ces parts sociales B peuvent être à nouveau souscrites par chacun des Associés.

8.2 Conformément aux dispositions de la Loi, les Parts sociales C, à condition qu'elles soient intégralement libérées, et les warrants C émis conformément à l'article 5.5 des présents Statuts, seront rachetés selon les termes et conditions suivants:

(a) Le Conseil de Gérance a le droit de racheter jusqu'à 99% des Parts sociales C au pro-rata du nombre de Parts sociales C émises détenues par chaque Associé, et les Warrants C au pro rata du nombre de warrants C émis détenus par chaque détenteur de warrants, au moyen des profits et réserves déterminés selon l'article 7.1 des présents Statuts, incluant la Prime d'Emission attachée aux Parts sociales C ou aux warrants C (le cas échéant). Le prix de rachat de chaque Part sociale C ou de chaque warrant C à souscrire pour les parts sociales C doit être égal à la valeur d'actif net comptable par part sociale, calculé sur une base intégralement diluée incluant la valeur nominale, le cas échéant la prime par part sociale telle que définie à l'article 5, et tout autre report à nouveau ou réserves relatifs aux Parts sociales C ou aux Warrants C conformément aux dispositions statutaires ou, concernant les Warrants C, conformément aux conditions stipulées à l'article 5 et aux règlements correspondants.

(b) Le Conseil de Gérance décide si les parts sociales C qui ont été rachetées doivent être annulées ou non. Dans l'hypothèse où elles le sont, les annulations seront enregistrées à intervalles réguliers par acte notarié pour permettre toute modification des statuts subséquente à cette annulation. Dans l'hypothèse où les parts sociales C subsistent dans le portefeuille de la Société, les droits de vote, au dividende ou à toute autre distribution effectuée après liquidation de la Société sont suspendus. Sur décision du Conseil de Gérance, ces parts sociales C peuvent être à nouveau souscrites par chacun des Associés.

8.3 Toute décision de rachat sortant du cadre établi par le présent article 8 doit être prise par vote des Associés en Assemblée Générale représentant au moins deux tiers (2/3) des Parts sociales de chacune des catégories A, B et C présentes ou représentées.

Title III. - Conseil de gérance

Art. 9.

9.1 La Société sera administrée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, associés ou non, élus par les Associés lors de l'assemblée générale.

9.2 Les Gérants seront élus pour une période maximale de six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

9.3 Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des Associés.

9.4 Au cas où le poste d'un ou plusieurs Gérant(s) devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les gérants restants devront, endéans 30 jours ouvrés, élire à la majorité des voix un ou plusieurs gérant(s) en remplacement pour remplir les fonctions attachées au(x) poste(s) devenu(s) vacant(s), jusqu'à la prochaine assemblée des associés, qui procédera à l'élection définitive de ces gérants.

9.5 A la fin de chaque semestre de chaque période comptable, le Conseil de Gérance doit, endéans les 90 jours, préparer ou déléguer la préparation, et envoyer, ou déléguer l'envoi à chaque Associé d'un rapport comprenant l'état des investissements et autres biens et actifs de la Société faisant partie des actifs de la Société à la fin de cette période et des détails sur les investissements achetés et sur ceux vendus et cédés par tout autre moyen pendant la période concernée. Le rapport relatif à la fin de chaque période comptable doit être audité par le ou les commissaires aux comptes.

9.6 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs et de l'autorité les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de gestion qu'il juge nécessaire à l'accomplissement de l'objet social de la Société tel qu'énoncé à l'article 4 des présents Statuts. Le Conseil de Gérance doit consacrer tout le temps et l'attention raisonnablement requis pour la

gestion des activités de la Société et doit se charger de ces activités et les gérer avec l'assistance de tels agents, assistants ou autres employés de la Société qu'il juge nécessaire.

Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut déléguer, avec le consentement préalable de l'Assemblée des Associés, ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et aux affaires courantes de la Société et la représentation de la Société dans cette gestion, à tout gérant de la Société qui sera appelé Gérant-délégué. Le Conseil de Gérance dispose également du droit de déléguer ses pouvoirs et autorité tels que décrits à l'article 9.8, paragraphes (a) à (s) ci-dessous à des mandataires spéciaux, sous réserve que le Conseil de Gérance ne soit pas habilité à déléguer toute décision relative la politique d'investissement décrite aux points (a), (b) et (c) de l'article 9.8.

9.7 Les Associés A, B et C ne peuvent pas prendre part à la gestion et au contrôle des activités de la Société et n'ont aucun droit ni autorité pour agir pour le compte de la Société, participer, ou intervenir dans la conduite ou la gestion de la Société autrement qu'en exerçant leurs droits de vote respectifs en tant qu'Associés.

9.8 Sans préjudice quant à la généralité des précédents paragraphes du présent article et sans limitation, le Conseil de Gérance aura tout pouvoir et autorité pour compte de la Société et avec le pouvoir d'engager la Société de:

(a) poursuivre la politique d'investissement de la Société et acheter, vendre, échanger ou autrement disposer des Investissements pour compte de la Société et, lorsque nécessaire, donner toutes garanties et indemnités pour compte de la Société, en relation avec pareille vente, échange ou disposition;

(b) évaluer et négocier les opportunités d'investissements et contrôler les sociétés participées;

(c) conclure des engagements de souscription pour acquérir des Investissements dans un syndicat avec d'autres investisseurs et acquérir les Investissements dépassant les exigences de la Société en vue de vendre cet excédent à d'autres investisseurs;

(d) participer dans la gestion et le contrôle des sociétés participées lorsque nécessaire;

(e) fournir ou faire fournir des bureaux, du personnel et de l'équipement pour faciliter la poursuite des activités de la Société;

(f) recevoir les paiements pour les Parts sociales A, B et C et recevoir les revenus des investissements et d'autres fonds dégagés des Investissements;

(g) ouvrir, maintenir ou clôturer les comptes bancaires pour la Société et émettre des chèques ou d'autres ordres de paiement;

(h) conclure et exécuter des actes, contrats, accords et autres engagements et donner des garanties pour compte de la Société et poser tous autres actes qu'il estime nécessaire, utile ou accessoire à la conduite des activités de la Société;

(i) emprunter de l'argent sous forme d'emprunts à court ou moyen terme et faire, émettre, accepter, endosser et exécuter des billets à ordre, des bons, des lettres de change et autres instruments et preuves de dettes et en garantir le paiement moyennant hypothèque, nantissement, assignation ou délégation, ou émission de caution ou garantie sur tout ou part des titres et autres propriétés détenues ou à détenir par la Société;

(j) dans les limites établies par la loi luxembourgeoise et par les Statuts, racheter les parts sociales et tous autres titres, incluant les warrants, émis par la Société qui donnent droit à souscrire ou racheter les parts de la Société;

(k) payer toute dépense effectuée en relation avec les affaires de la Société incluant, sans limitation, tous les coûts et dépenses se rapportant à l'indemnisation et la rémunération du Conseil de Gérance qui doivent être supportés par la Société;

(l) maintenir les documents sociaux et les livres comptables de la Société au principal établissement de la Société;

(m) faire des distributions de sommes d'argent en espèces et/ou des paiements d'intérêts aux Associés A, B et C, conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale des Associés;

(n) conclure une «Convention de conseiller en investissements» et une «Convention d'administration»;

(o) engager, si nécessaire ou opportun aux vues des activités de la Société, des employés, des agents indépendants, des avocats, des comptables, des dépositaires, des conseillers financiers et des consultants, incluant notamment toute société affiliée avec le Conseil de Gérance, pour effectuer tout ou partie des activités décrites dans cet article;

(p) en général communiquer, en temps qu'il juge opportuns, avec les Associés A, B et C, et représenter la Société pour toute autre action;

(q) effectuer des évaluations périodiques des actifs de la Société et fournir des évaluations et autres états financiers aux Associés A, B et C, conformément au présent article;

(r) effectuer les vérifications et mettre en oeuvre les procédures relatives aux Associés A, B et C telles qu'elles sont requises par toute règle, règlement ou directive portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent;

(s) sous réserve de toutes les restrictions prévues par les présents Statuts, accomplir tous autres actes qui doivent être accomplis par le Conseil de Gérance ou qui sont nécessaires ou souhaitables selon une appréciation raisonnable du Conseil de Gérance selon les dispositions précédentes dans le but d'exécuter les présents Statuts ou toute Convention d'Associés.

Art. 10.

10.1 Le Conseil de Gérance élira un président parmi ses membres.

10.2 En cas d'empêchement du président, le Gérant désigné à cet effet par les Gérants présents, le remplace.

10.3 Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou à la demande de tout Gérant.

10.4 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Tout Gérant de la Société pourra intervenir à toute réunion du Conseil de Gérance en donnant procuration à un autre membre du Conseil de Gérance par écrit.

10.5 Les résolutions prises par le Conseil de Gérance seront approuvées si elles sont acceptées à la simple majorité des voix des membres présents ou représentés à une réunion. En cas de partage des votes, le président aura un vote décisif.

10.6 Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par autre équipement de communication équivalent permettant à tous les participants à la réunion d'entendre les autres personnes et de communiquer ensemble. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation personnelle à cette réunion, sauf en cas d'opposition d'un Gérant.

10.7 En cas d'urgence, des résolutions circulaires du Conseil de Gérance seront valides si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les membres du Conseil de Gérance. Ces signatures pourront apparaître sur un seul document ou sur des exemplaires multiples d'une résolution identique, envoyés par telefax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet que des résolutions votées durant un Conseil de Gérance dûment convoqué.

10.8 Les Gérants peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par telefax, e-mail ou téléphone, ce dernier étant à confirmer par écrit.

Art. 11. La Société peut indemniser les Gérants et tout directeur, assistant, agent, ou employé du Conseil de Gérance et ses successeurs, mandataires, ou toute autre personne ou société que le Conseil de Gérance a chargé de fournir des services en rapport avec les activités de la Société pour les dépenses raisonnablement effectuées par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il peut être partie en raison de sa fonction, actuellement ou précédemment, de directeur, agent, ou employé du Conseil de Gérance ou, à la demande du Conseil de Gérance, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et de qui il n'est pas habilité à être indemnisé, à l'exception des cas pour lesquels il a été finalement jugé responsable de négligence manifeste ou de mauvaise gestion lors d'une telle action, procès ou procédure.

Art. 12. La Société sera liée, vis-à-vis des tiers et en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la seule signature du Gérant-délégué, dans le cadre de la gestion journalière de la Société, sauf décision particulière prise concernant la signature autorisée s'il y a délégation de pouvoirs ou procuration donnée par le Conseil de Gérance conformément à l'Article 9 des présents statuts.

Art. 13. Sous réserve des prescriptions des articles 9.6 et 9.8, le Conseil de Gérance est investi des plus larges pouvoirs pour faire tous les actes administratifs et de disposition conformes à l'objet social de la société sauf les pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts réservent à l'assemblée générale des Associés.

Art. 14. Tout litige impliquant la Société en tant que partie défenderesse ou demanderesse sera traité au nom de la Société par le Conseil de Gérance, représenté par un professionnel qualifié en application de la loi en vigueur, dûment désigné et délégué à cet effet par le Conseil de Gérance.

Titre IV. - Contrôle

Art. 15. Les opérations effectuées par la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire aux comptes, personnes physiques ou morales, qui ne doivent pas être nécessairement Associés, désignés par l'assemblée générale des Associés. Dans le cas où plusieurs commissaires aux comptes sont nommés, les commissaires aux comptes doivent agir collégalement et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale annuelle des Associés pour une période prenant fin à la date de l'Assemblée Générale des Associés subséquente.

Titre V. - Assemblée générale des associés**Art. 16.**

16.1 L'Assemblée Générale annuelle des Associés se tiendra dans la commune du siège social de la Société ou dans tout autre lieu spécifié dans les convocations, le 3^{ème} jeudi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, l'Assemblée se tiendra le prochain jour ouvré.

16.2 Des Assemblées Générales Extraordinaires des Associés peuvent être convoquées par le Conseil de Gérance, les Commissaires aux Comptes ou sur la demande écrite des Associés totalisant au minimum 20% du Capital Emis et Souscrit.

16.3 Le lieu, la date et l'heure de chaque assemblée des Associés doivent figurer dans la convocation écrite, à transmettre par envoi recommandé à chaque Associé au minimum huit (8) jours et au maximum soixante (60) jours avant la date prévue pour l'assemblée à moins que (i) tous les Associés aient renoncé par écrit à cette convocation et que (ii)

tous les Associés soient présents ou représentés à cette assemblée. Lors de toute assemblée ainsi convoquée, les Associés ne traiteront que des sujets spécifiés dans la convocation à l'assemblée et tout autre point que les Associés jugeraient avisé. La convocation devra déterminer l'objet ou les objets de l'assemblée et les sujets à aborder lors de l'assemblée, ainsi que toute autre information requise par la Loi.

16.4 Sous réserve des dispositions obligatoires prévues par la Loi et des conditions établies par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée des Associés seront valablement adoptées si elles sont approuvées à la majorité simple du Capital Emis et Souscrit (présent ou dûment représenté) de la Société.

16.5 Les décisions suivantes de l'assemblée des Associés doivent être prises à la majorité des votants de chacune des catégories de parts sociales A, B et C (la «Majorité spéciale»), en plus de toute disposition supplémentaire obligatoire de la Loi (le cas échéant):

- a) amendement des statuts de la Société;
- b) souscription d'augmentations de capital et/ou autres titres et/ou émissions de droits d'une des sociétés participantes;
- c) désignation des commissaires aux comptes.

Titre VI. - Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 17.

17.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la Loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque, et aussi longtemps que, cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du Capital Emis et Souscrit.

17.3 Le solde est distribué aux Associés, selon la résolution prise conformément à l'article 7.1.

Art. 18.

18.1 Le Conseil de Gérance peut procéder à des distributions d'avance sur dividende ou de dividende intérimaire, selon les prescriptions de la Loi et en fonction des dispositions prévues à l'article 7 des présents Statuts concernant l'ordre de priorité de Distribution.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 19.

19.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Associés, prise conformément à la Majorité spéciale prévue à l'article 16.5 ci-dessus pour autant que les conditions suivantes soient remplies: (i) tous les biens de la Société ont été vendus, (ii) la majeure partie des actifs de la Société se compose d'espèces, quasi-espèces ou de titres négociables ne faisant pas l'objet de restrictions en matière de transmissibilité, et (iii) toutes les réserves de la Société ont été préalablement distribuées aux Associés conformément et dans les limites autorisées par les présents Statuts et la Loi en vigueur.

19.2 La liquidation est menée à bien par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou personnes morales), nommé(s) par l'assemblée générale des Associés qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

19.3 Les liquidateurs assurent la répartition du montant du bénéfice de la liquidation conformément à la loi en vigueur et dans les conditions établies par les présents Statuts.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 20.

20.1 Les statuts peuvent être modifiés par résolution de l'Assemblée Générale des Associés dans les conditions de quorum et de vote prévues par la Loi et par les Statuts.

20.2 Toutes les questions non réglées par ces Statuts doivent être interprétées selon la Loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme d'environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14664. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011017147/945.

(110019871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Comfintex S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 21.707.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 9 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

K. LOZIE / COSAFIN

- / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011024910/16.

(110028755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Sinbelux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.968.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 novembre 2010 à 14.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de M. Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques Bordet, Administrateurs.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:

Joseph WINANDY

Né le 16/02/1946 à Ettelbruck

Domicilié 92, rue de l'Horizon

L-5960 Itzig

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer en tant que Commissaire aux Comptes :

The Clover

8, rue Haute

L-4963 Clémency

Inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 149.293

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12. 2010.

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011025226/25.

(110029766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

OR TP SA - Demolition, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 51, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 135.456.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011024987/15.

(110028417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Oxus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.590.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2011024988/13.

(110028180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

P.F. Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 147.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P.F. CONCEPT S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signature

Référence de publication: 2011024989/12.

(110028377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Parker Hannifin (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 110.674.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 20 décembre 2010 que:

Les mandats des gérants suivants ont été prorogés jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes annuels de 2011:

- Mr Thomas Anthony PIRAINO
- Mr Andreas PAULSEN
- Mr Martijn ROUWENHORST
- Mr Oleg WILLIAMSON

Luxembourg, le 15 février 2011.
Pour extrait conforme
Jean STEFFEN
Mandataire

Référence de publication: 2011024990/19.

(110028773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Pacato S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 23.604.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 9 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

K. LOZIE / COSAFIN

- / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011024991/16.

(110028785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Delta Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 80.506.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 3 février 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société anonyme Delta Industries S.A.

Ce même jugement a mis les frais à la charge du Trésor,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Pour extrait conforme

Me Grégoire Chaste

Le liquidateur

Référence de publication: 2011024913/19.

(110028555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Sabin Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.825.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 octobre 2010

5^{ème} Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Actionnaire unique décide de renouveler le mandat des Administrateurs. M. Alain Geurts, M. Guillaume Scroccaro et Mme Frédérique Mignon ainsi que celui du Commissaire A&C Management Services Sàrl jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour SABIN HOLDING S.A.-SPF

A. Geurts / F. Mignon

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011025004/18.

(110028350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.
